

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023**

**Date de convocation : 16 Mai 2023**

**Lieu et heure de la réunion** : la réunion s'est tenue dans la salle du RDC de la mairie de MARSON à 20h30

**Présents** : Noël VOISIN DIT LACROIX, Karine MUSART, Katia DAUTELLE, Gérard HERMANT, Annie WILK, Danièle MICHEL, Reine LE LUEL, Frédéric BOITEUX, Jérôme MALLET.

**Absents excusés** : Jean-Philippe LEVEQUE qui a donné pouvoir à Reine LE LUEL et Anne-Françoise VALLERY

**Secrétaire de séance** : Reine LE LUEL

**1 - Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 4 avril 2023**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir, valide le compte rendu.

**2 - DLB n° 05012023 : Sécurisation de la Mairie par la mise en place de barreaux aux fenêtres et installation d'une alarme**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que suite à la visite du référent fraude départemental le 6 octobre 2020, un compte-rendu avec préconisations avait été rédigé. Sur ce compte-rendu, il était préconisé d'installer un dispositif de type alarme dans le bureau ou sur les fenêtres accessibles à l'arrière de la mairie en rez-de-chaussée.

Pour ce faire, Monsieur le Maire a sollicité plusieurs entreprises pour obtenir des devis.

Les devis reçus sont les suivants :

- La société VERISURE propose un abonnement à 57€ HT par mois avec aucun frais d'installation.
- La société SEPSAD propose un abonnement à 46€ HT par mois avec des frais d'installation à 150€ HT.

D'autre part, afin de renforcer la sécurité du rez-de-chaussée de la mairie, Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise de Métallerie Serrurerie Ferronnerie « MARTIN Thibaut » située à POIX pour la fabrication et la pose de 3 grilles de défense. Le montant du devis s'élève à 2762.24€ (TVA non applicable).

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir :

- décide de retenir le devis de la société SEPSAD pour l'installation de l'alarme,
- valide le devis de la société MARTIN Thibaut pour la pose des 3 grilles de défense.

**3 - DLB n° 05022023 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

La loi impose à chaque collectivité d'avoir un référent déontologue pour les élus afin d'éviter les conflits d'intérêts

Une liste de référents a été fournie par l'Association des Maires de la Marne, qui recommande de choisir 2 référents.

Ces référents sont rémunérés uniquement en cas de sollicitation, le tarif des prestations est fixé par l'État.

Le conseil municipal retient :

- ✓ Monsieur Éric DHELLEMMÉ, Retraité, Ancien Directeur de la Réglementation à la Préfecture de la Marne,
- ✓ Maître Steven CALOT, avocat associé au sein du cabinet ACG, spécialisé en Droit Public.

#### **4 – DLB n° 05032023 : Mission d'aide à l'archivage du Centre de Gestion 51**

Les archives de la commune s'accumulent et n'ont pas été triées depuis des années.

Le Centre de Gestion de la Marne exerce cette mission.

Les archives concernées sont celles situées actuellement au secrétariat, dans la salle d'archives à l'étage, dans les deux greniers.

Le coût estimatif du tri et du classement : entre 10062 € et 11232 € et 2808€ pour la destruction.

Une telle opération peut être effectuée sur 2 années.

Le conseil municipal retient la dernière solution, tri et classement sur 2 années.

#### **5 - Elections sénatoriales, candidatures**

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023 et les communes doivent élire les grands électeurs.

Le vendredi 9 juin, le conseil élira un titulaire et 3 suppléants, les candidats peuvent d'ores et déjà se rapprocher du secrétariat de mairie pour faire acte de candidature.

#### **6 - Remboursement de frais**

Sans objet.

#### **7 - Avancement des travaux en cours**

**Réserve souple de lutte contre l'incendie - rue de la Morellerie** : l'installation est terminée, le contrôle du SDIS est OK, elle est maintenant opérationnelle.

**Débernage de la route de Francheville et divers** : terminé.

**Fauchage des talus** : prévu cette semaine.

**Sécurité routière** : le retour des travaux de la commission « voirie » a été communiqué à ADP qui doit retravailler le dossier

ADP doit également en estimer le coût.

D'ores et déjà, il apparaît qu'au carrefour RD1 /RD79 la création de 4 passages protégés n'est pas possible ; un passage protégé doit aboutir sur un trottoir de largeur réglementaire

Mise en place de 4 feux tricolores : coût estimé 15000€ par feu !!!, ce qui n'est pas possible avec le budget actuel.

#### **8 - Informations diverses**

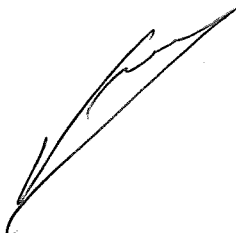
Accueil de l'association « Ville à joie » le jeudi 1<sup>er</sup> juin de 16h30 à 21 h00 sur la place de la Mairie.

**Le samedi 13 Mai a eu lieu la journée citoyenne, un grand merci aux participants qui ont poursuivi les actions engagées précédemment et préparé l'accueil de « Ville à Joie ».**

**Un grand merci également à l'équipe qui a planté les géraniums. Maintenant c'est à vous, riverains des jardinières de les arroser et de les entretenir, merci d'avance !**

**Prochain conseil le 20 juin à 20h30**

Le Maire,  
Noël VOISIN DIT LACROIX



La secrétaire de séance,  
Reine LE LUEL

